NOUVELLE-ORLÉANS, 1ER AVRIL 1913.

COMPTES-RENDUS

DE

L'Athénée Louisianais

(GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE)

Paraissant Tous les Trois Mois.

SOMMAIRE.

Pour l'Abonnement, s'adresser au Secrétaire, P. O. Box 725.

Prix de l'Abonnement, $1.00 par an, payable d'avance.

Le Numéro, 25 Cents,

A l'Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.

NOUVELLE-ORLEANS :
Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.
1913

NOUVELLE-ORLÉANS, LE 1er AVRIL 1913.

COMPTES-RENDUS

DE

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;

2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;

3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée Louisianais les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société :

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

Séance Annuelle du 10 Janvier 1913.

En l'étude de M. Bussière Rouen.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Présents :. MM. Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ; Edgar Grima, sous-secrétaire ; Lionel C. Durel, Jules Legendre, U. Marinoni, Jr.

Quorum.

Il est décidé que la prochaine réunion de l'Athénée aura lieu chez Mme Aimée Beugnot qui a gracieusement mis ses salons à la disposition de l'Athénée ; la date est fixée au dimanche, 19 janvier, si ce jour convient à M. le consul Henri Francastel, qui doit y lire sa pièce en vers : "Hélène en Egypte."

M. Fortier parle de la grande perte que vient de subir l'Athénée dans la personne de son 1er Vice-Président, M. le Juge Emile Rost. Il fait l'éloge de ce citoyen distingué, de cet homme charmant dont l'affabilité était proverbiale.

Il charge un comité, composé de MM. Edgar Grima, James Legendre, Ulysse Marinoni, Jr., et Charles T. Soniat, de préparer, pour une prochaine réunion, les résolutions sur la mort du Juge Rost.

L'ordre du jour et l'acte d'incorporation demandent le renouvellement du bureau. Sont élus à l'unanimité : MM. Alcée Fortier, président ; Charles T. Soniat, 1er vice-président ; Edgar Grima, 2nd vice-président ; Lionel C. Durel, sous-secrétaire.

Après le renouvellement du bureau, l'ajournement est prononcé.

Séance du 19 Janvier 1913.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, dans les salons de Mme Aimée Beugnot.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Présents : MM. Edgar Grima, 2nd vice-président ; Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ; Lionel C. Durel, sous-secrétaire ; George Grima, André Lafargue, U. Marinoni, Jr., Jules Wogan.

M. Henri Francastel, consul général de France, et Mme Francastel.

Sir Joseph et Lady Dubuc, du Canada.

M. le Professeur Marin La Meslée et un grand nombre d'invités.

Le livre de procès-verbaux étant chez l'imprimeur, le secrétaire donne les noms des officiers choisis à la séance précédente, et M. Fortier remercie publiquement ses collègues de l'honneur qui lui a été fait pour la vingt-et-unième fois ; car c'est en effet la vingt-et-unième fois que notre distingué collègue a été élu président de l'Athénée.

Le président exprime les regrets de l'Athénée sur le départ de M. le Consul général et de sa charmante famille. M. Francastel et les siens ont su se créer des amitiés dans notre ville, et tout en étant très heureux de la promotion de notre consul à un poste plus important, il est certain que ce départ cause une profonde peine à tous ses amis.

Mme Jacques S. de Tarnowsky, de sa voix chaude et vibrante, chante la Marseillaise, écoutée respectueusement par l'auditoire qui se lève en l'honneur de M. et Mme Francastel, et qui reprend le refrain en chœur ; cette touchante démonstration se termine au milieu de chaleureux applaudissements.

L'ordre du jour accorde la parole à M. Francastel qui donne lecture de certains passages d'une pièce en vers qu'il vient d'écrire et à laquelle il a donné le titre de : " Hélène en Egypte."

Cette composition fait honneur au Consul, dont l'Athénée avait pu, en une autre occasion, admirer le talent de poète. Les vers sont beaux, le style en est correct et serré et la phrase a une tournure gracieuse et spirituelle qui plaît et qui charme.

M. Francastel reçoit de nombreuses félicitations, justes et méritées. Il ajoute, en remerciant l'auditoire, qu'il a traduit la Cymbaline de Shakspeare en vers français. Il termine sa causerie en faisant ses adieux, et il exprime l'espoir que les liens qu'il a formés à la Nouvelle-Orléans ne seront pas brisés par son départ.

M. André Lafargue dit que pendant son récent voyage à Paris il a soumis à Mme Simone Le Bargy (Mme Claude Casimir-Périer), les manuscrits de M. Francastel. Mme Simone en a fait les plus grands éloges.

Des remercîments sont, à l'unanimité des voix, offerts à M. Francastel, et des fleurs sont présentées à Mme Francastel par Mme Louise Augustin Fortier qui lui exprime, en termes émus, les meilleurs souhaits de l'auditoire.

Le président cède sa place à Mme Beugnot qui se charge de la partie musicale du programme,

et qui prie Mme Victor Bernard de jouer une Rhapsodie de Liszt. Mme Bernard exécute avec son talent et son goût ordinaires la superbe composition du grand pianiste-auteur, dont elle fait ressortir toutes les beautés et dont elle semble faire disparaître les grandes difficultés. Elle termine, saluée de vibrants applaudissements.

M. Deléry, de sa belle voix de baryton, chante le grand morceau du Roi de Lahore et se fait, lui aussi, bruyamment applaudir. Cette belle page de l'opéra de Massenet sied parfaitement à l'organe du chanteur qui en comprend toute la valeur et la rend avec art.

Mlle Marie Théard, une de nos jeunes pianistes les plus remarquables, choisit pour son solo de piano, l'Automne, gracieuse et délicate composition de Moskowsky, qu'elle interprète avec un charme tout particulier.

Elle reçoit, comme de juste, sa large part de félicitations.

Mme de Tarnowsky, dont le grand talent et la bonne volonté ont été si souvent mis à la disposition de l'Athénée, cède volontiers aux instances de Mme Beugnot et, d'une façon captivante, ajoute au charme de la soirée par deux morceaux de chant qu'elle enlève en artiste et qui lui valent force compliments.

Mme Edouard May est appelée à son tour par Mme Beugnot qui la prie de chanter un morceau

de sa composition, œuvre charmante qui fait honneur à Mme May, où elle a mis toute son âme, et dont le goût exquis captive immédiatement. La voix puissante et chaude de l'auteur-interprète se prête admirablement à cette page qui, nous l'espérons, ne sera pas la dernière que nous donnera la plume de notre aimable Louisianaise.

M. Schuyten, violoniste distingué, professeur au Collège Newcomb, se fait entendre dans plusieurs morceaux qui plaisent beaucoup à l'auditoire, entre autres : "Le Cygne" de Saint-Saëns et la "Méditation de Thaïs" de Massenet.

M. le Chevalier Ferratta, dont la réputation comme musicien, comme pianiste et comme compositeur est universelle, joue magistralement une valse de Chopin. La merveilleuse exécution et la puissance d'interprétation du Chevalier font l'admiration de l'auditoire qui la lui exprime sans réserve.

La partie musicale de la fête étant terminée, après suspension des règlements, M. Albert Toledano est élu membre actif à l'unanimité des voix.

Le président invite alors les personnes qui ont honoré l'Athénée de leur présence à prendre des rafraîchissements ; il remercie, au nom de notre Société, tous ceux qui ont contribué au succès de la séance, et surtout Mme Beugnot et les membres de sa famille qui se sont donné tant de peine pour procurer à l'Athénée et à ses invités quelques

heures agréables dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt.

Séance du 16 Février 1913.

Chez M. et Mme Victor Bernard, avenue des Ursulines, No. 3233.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Présents : MM. Edgar Grima, 2nd vice-président ; Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ; Lionel C. Durel, sous-secrétaire ; George Grima, André Lafargue.

Sont aussi présents : M. Henri Leduc, consul général de France ; Sir Joseph Dubuc, du Canada, et un grand nombre d'invités.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et adoptés.

M. Fortier présente M. Henri Leduc, consul général de France, qui vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, et lui souhaite la bienvenue au nom de ses collègues.

M. Leduc remercie gracieusement le président et promet d'assister aussi régulièrement que possible aux séances de l'Athénée.

Sur motion dûment appuyée, M. Henri Leduc est élu membre honoraire de l'Athénée Louisianais.

Après suspension des règlements, sont élus membres actifs :

M. Paul Villeré, parrains MM. Lafargue et Rouen.

Mlle Emilie Delavigne, parrains MM. E. Grima et A. Fortier.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance : " Les Mages," vers de Mme W. J. Sheldon (Ulla).

Idylle en prose dédiée à l'Athénée par M. le Juge Félix Voorhies, de la Nouvelle-Ibérie.

Carte de Mme Hélène Allain avec ses souhaits.

Et un numéro de " L'Observateur," nouveau journal français publié à Réserve, en Louisiane.

Le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, qui se rappelle la visite qu'il a faite à la Nouvelle-Orléans sur l'invitation de l'Athénée, et il envoie à notre société ses meilleurs souhaits.

M. Edgar Grima présente le rapport du Comité chargé de préparer les résolutions sur la mort de M. le Juge Emile Rost, lequel est adopté à l'unanimité des voix :

RÉSOLUTIONS.

" L'Athénée Louisianais a éprouvé une grande perte.

" La mort a enlevé de nos rangs le Juge Emile Rost, premier vice-président de l'Athénée, un membre fidèle et dévoué, un ami sincère.

" Il s'intéressait vivement au succès de notre œuvre, et prit, tant que sa santé le lui permit, une part active à nos réunions, et nous gardons le sou-

venir de la parole affable, du bon jugement de l'homme de cœur qui n'est plus.

"Il est résolu : Que l'Athénée Louisianais déplore la mort du Juge Emile Rost et que le secrétaire soit chargé de transmettre à la famille de notre regretté collègue l'expression de notre profonde sympathie.

"Le Comité : "EDGAR GRIMA,
"JAMES LEGENDRE,
"ULYSSE MARINONI, JR.
"CHARLES T. SONIAT."

Le président prend la parole et fait encore l'éloge du Juge Rost. Il a parcouru les Comptes-Rendus de l'Athénée et il cite les titres des différents articles que nous a donnés la plume de notre regretté collègue.

Le secrétaire dit que la famille de feu M. Félix Larue a fait don à notre société de trente-six volumes de littérature française dont il donne la liste, comme suit :

Nodier—Souvenirs de la Révolution, 1 vol., 1841.
Cuvilier-Fleury—Portraits Politiques, etc., 1 vol., 1851.
P. L. Courier—Ses Œuvres, 1 vol., 1854.
Lamartine—Histoire de la Russie, 2 vol., 1855.
Guizot—Démocratie en France, 1 vol., 1849.
A. Dumas—Gaule et France, 1 vol., 1835.
Ancillon—Tableau des Révolutions du Système Politique d'Europe, 4 vol., 1823.

Villemain—Cours de littérature française, 2 vol., 1852.

Droz—Économie Politique, 1 vol., 1854.

Delavigne—Théâtre, 3 vol., 1857.

Thierry—Histoire des Gaulois, 2 vol., 1859.

Thierry—Histoire du Tiers-État, 1 vol., 1855.

Koch—Révolutions de l'Europe, 3 vol., 1823.

Lamartine—Jocelyn, 1 vol., 1862.

Mazure—Révolutions (1688) d'Angleterre, 3 vol., 1825.

Les Zouaves, 1 vol., 1855.

Salt—Voyage en Abyssinie, 2 vol., 1816.

Thierry—Dix Ans d'Études Historiques, 1 vol., 1842.

Thierry—Lettres Sur l'Histoire de France, 1 vol., 1842.

Bastide—Vie de Talleyrand-Périgord, 1 vol., 1838.

Guizot—Civilisation en France, 2 vol., 1843.

Gourdon—Congrès de Paris, 1 vol., 1857.

Des remercîments sont à l'unanimité des voix votés à la famille de M. Félix Larue qui s'est montrée toujours si généreuse envers notre société et à laquelle nous devons plusieurs membres zélés.

Le secrétaire donne lecture de l'Idylle en prose dédiée à l'Athénée par M. le Juge Voorhies de la Nouvelle-Ibérie. Cette poétique composition est fort appréciée du public qui en applaudit bruyamment plusieurs passages.

M. Louis Faget joue sur le violoncelle plusieurs morceaux, entre autres, le "Cygne" de

Saint-Saëns. M. Faget touche profondément par sa façon de faire chanter son instrument, et il est rappelé quatre fois. Nous croyons qu'il est difficile de mieux jouer que M. Faget, dont le grand talent est apprécié de tout le monde.

Mme Victor Bernard accompagne M. Faget au piano.

Le principal orateur de la soirée est M. André Lafargue qui a choisi pour sujet de sa conférence : "Le Pacifisme." L'auteur a étudié son sujet jusque dans les moindres détails ; son travail est à la fois encyclopédique et minutieux et démontre que M. Lafargue est apôtre zélé de la paix universelle. Il plaide cette cause avec chaleur, avec enthousiasme, avec ferveur, et il mérite l'ovation que lui font ses collègues de l'Athénée et leurs invités.

La séance de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada aura lieu à New York le 24 mars.

M. Édouard Fortier, fils de notre président et professeur à l'Université Columbia, est choisi comme le délégué de l'Athénée et y représentera notre société avec son père.

M. Fortier, pendant son absence, fera des conférences à Nashville, à New York, à Boston et à Montréal.

Mlle Bianca Farnet, quoique jeune fillette encore, se fait bruyamment applaudir par sa façon de rendre la 11me Rhapsodie de Liszt. Mlle Farnet

a un brillant avenir comme pianiste, et l'Athénée espère qu'il aura, plus d'une fois encore, le plaisir de l'entendre et de l'applaudir.

Mme Jeanne Dupuy-Harrison, lauréate de l'Athénée et musicienne de talent, chante avec art le grand air de Salomé de l'Hérodiade de Massenet. Comme rappel Mme Harrison chante la jolie romance de Fontenailles, "Le Nid dans les Roses." Ces deux morceaux sont admirablement rendus, et notre aimable lauréate mérite tous les compliments qui lui sont faits.

Mme Victor Bernard est l'accompagnatrice de Mme Harrison.

Mme Harry O. Bisset choisit à son tour les "Regrets" de Manon et la "Prière" de Manon qu'elle nuance avec un goût exquis, et elle fait ressortir la puissante harmonie que Massenet a semée dans ces pages d'une de ses plus grandes œuvres.

Mme Bisset, à la demande générale, chante un air de Mme Butterfly ; elle s'acquitte de cette tâche avec la plus grande facilité, car sa belle voix lui permet d'interpréter également la musique des compositeurs italiens et français.

Mme Doussan accompagne Mme Bisset.

Mme Edwin Villeré dit avec finesse et avec une grâce parfaite la touchante pièce en vers de Rostand : "La Brouette."

Elle reçoit sa large part d'applaudissements.

La partie musicale du programme de la soirée se termine par une interprétation magistrale de la

Rhapsodie Hongroise de Listz par Mmes Paul Villeré et Victor Bernard. La remarquable exécution de ce morceau difficile vaut à ces dames les applaudissements répétés d'un auditoire qui, en fin connaisseur, sait apprécier l'art et aime à l'encourager.

Le président, avant l'ajournement, offre les remercîments les plus sincères de l'Athénée à M. et Mme Victor Bernard qui lui ont donné l'hospitalité ce soir, à tous ceux et à toutes celles qui ont pris part au programme de la soirée et ont contribué au succès de la fête ; aux invités qui nous ont honorés de leur présence, et il termine en invitant tout le monde à prendre des rafraîchissements offerts par M. et Mme Victor Bernard, les aimables hôtes de l'Athénée.

LES MARTYRS

(SUITE ET FIN)*

ACTE QUATRIÈME.

LA FRÉGATE.

Le théâtre représente le pont d'une frégate à l'ancre.

SCÈNE PREMIÈRE.

Il fait nuit.

MUNAGORI, plusieurs matelots assis.

MUNAGORI. (Continuant un récit.)

C'est à la pointe nord du petit caïman :
Le capitaine était Pedro, le Catalan.
Sainte mère de Dieu ! quelle nuit ! pas d'étoiles !
Et du vent ! nous filions dix nœuds à sec de voiles!

PREMIER MATELOT.

Dix nœuds !

MUNAGORI.

Oui, mon garçon, dix nœuds tout autant ;
Et sans un seul chiffon pour donner prise au vent !

(*) Voir le numéro du 1er janvier 1913.

DEUXIÈME MATELOT.

La royale Inèsa n'était pas à la fête !

PREMIER MATELOT.

En bon marin, j'ai vu folle brise et tempête,
Mais rien, par tous les saints, de semblable à cela !
Que fit alors Pedro ?

MUNAGORI.

Attendez, m'y voilà :
Les vagues déferlaient sur la pauvre corvette,
Qui tremblait sous le vent, ainsi qu'une mouette,
Et, malgré les efforts de bras vigoureux
Au timon, bondissait comme un cheval fougueux.
Ce que voyant Pédro (Dieu veuille avoir son âme!)

Munagori et les matelots se découvrent.

Il saisit un grelin et plonge sous la lame !
Alors....

UN MATELOT. (En faction à l'escalier de tribord.)
Ho ! du canot !

UNE VOIX. (A la cantonnade.)
Pour l'alguazil royal
Tendez la tire-veille et baissez le fanal.

SCÈNE DEUXIÈME.

LES MÊMES, VILLERÉ, enchaîné, LE COMMANDANT, L'ALGUAZIL.

L'ALGUAZIL.

Le commandant ?

LE COMMANDANT.

C'est moi.

L'ALGUAZIL.

De l'endroit où nous sommes
Veuillez prendre le soin d'éloigner tous ces
[hommes.

LE COMMANDANT. (Appelant).

Munagori !

MUNAGORI.

Monsieur !

LE COMMANDANT.

Tout le monde à l'avant.

MUNAGORI. (D'un geste aux matelots.)

Ho ! les agneaux du bord, ordre du commandant.

Tout le monde s'éloigne.

L'ALGUAZIL. (Désignant Villeré.)

Le gouverneur confie à votre surveillance
Ce prisonnier d'état !

LE COMMANDANT.

Vrai Dieu ! son excellence
Aurait pu, sur ma foi, le mettre en d'autres mains;
Je n'ai pas de geoliers, nous sommes tous marins !

L'ALGUAZIL.

Cet homme était le chef d'un complot qu'on
[redoute,
Et vous en répondez ; voici l'ordre.

LE COMMANDANT.

J'écoute.

L'ALGUAZIL. (Lisant.)

DE PAR LE ROI.

Il est ordonné au commandant de la frégate mouillée devant la ville, de recevoir sur son bord l'homme que lui remettra l'Alguazil royal, et de se conformer aux dispositions suivantes, sous peine d'être privé de son grade et de passer par un conseil de guerre :

ART. 1er. Le prisonnier aura la liberté de se promener sur le pont de la frégate, une heure avant le lever et une heure après le coucher du soleil, toujours en présence du commandant.

ART. 2. Sous aucun prétexte, il ne pourra communiquer avec qui que ce soit.

ART. 3. Pendant son séjour sur la frégate, aucun étranger n'y sera admis, s'il n'est porteur d'une permission signée du gouverneur.

ART. 4. A l'heure de sa promenade, des em-

barcations armées éloigneront par la force, s'il le faut, tout ce qui tenterait de s'approcher de la frégate.

ART. 5. Aussitôt que le commandant l'aura reçu, il fera charger ses canons et tiendra son bâtiment comme s'il était en présence de l'ennemi : des avis certains, parvenus au pouvoir, annoncent un mouvement pour enlever le coupable à la justice du roi.

Le lieutenant-général gouverneur de la Louisiane, pour S. M. le roi d'Espagne et des Indes.

DON O'REILLY.

Parlant.

Vous avez entendu ?

LE COMMANDANT.

Parfaitement.

L'ALGUAZIL.

Eh bien !

Que dois-je rapporter à don O'Reilly ?

LE COMMANDANT.

Rien.

L'ALGUAZIL.

Au gouverneur, monsieur, je dois une réponse,
Voulez-vous obéir, ou faut-il que j'annonce....

LE COMMANDANT. (Avec humeur.)

Dites-lui que par force et contre la raison,
Il me change en geolier, ma frégate en prison ;

Mais qu'il se hâte au moins, je manque d'habitude,
Et je lui saurai gré d'abréger mon étude.

L'ALGUAZIL. (A part.)

Je placerai ceci dans mon premier rapport.

Il remonte la scène avec le commandant.

MUNAGORI.

Pour l'Alguazil royal, fais passer sur le bord.

On entend le sifflet de salut.

L'ALGUAZIL. (S'éloignant.)

Au revoir, commandant.

SCÈNE TROISIÈME.

LES MÊMES excepté l'ALGUAZIL.

LE COMMANDANT.

Que le ciel te foudroie,
Barbouilleur de papier, et celui qui t'envoie !
Oh ! je me vengerai ! cet impudent coquin,
Enrôler dans sa clique un honnête marin !

A Villeré, brusquement.

A nous deux maintenant, mon digne camarade,
Vous qui me procurez cette belle algarade ;
Quel est votre pays ? comment vous nomme-t-on ?
Que leur avez-vous fait ? répondez !

VILLERÉ.

A quoi bon ?

LE COMMANDANT.

Parbleu ! je veux savoir de qui je suis le sbire.

VILLERÉ.

Inutile, monsieur, je n'ai rien à vous dire.
Pour torturer mon corps vous êtes tout-puissant,
Jusque-là, j'ai le droit de souffrir librement !

LE COMMANDANT. (Avec noblesse.)

Je ne suis pas l'agent d'hommes que je méprise !
Et mon intention, vous l'avez mal comprise :
Apprenez que pas un, dans notre noble état,
Ne voudrait accepter l'effroyable mandat
De jeter au malheur une trompeuse amorce,
Et qu'on trouve l'honneur sous notre rude écorce !
Vous êtes opprimé, de soupçons indiscrets
Je perds le souvenir ; gardez tous vos secrets.

Appelant.

Munagori !

MUNAGORI.

Monsieur !

LE COMMANDANT. (Désignant Villeré.)

Cet homme m'intéresse ;
Seul, quand il le voudra, je prétends qu'on le laisse.

MUNAGORI.

Cela suffit, monsieur.

LE COMMANDANT.

Un sergent, deux soldats,
Pourront le surveiller, mais sans gêner ses pas.

SCÈNE QUATRIÈME.

LES MÊMES, excepté LE COMMANDANT.

VILLERÉ.

Prisonniers ! prisonniers ! que n'ont-ils voulu [croire
Au parjure des rois ! Aujourd'hui, la victoire
D'un éclatant succès couronnant nos efforts,
Verrait fuir l'étranger repoussé de nos bords.
Prisonniers !...On dira qu'une ardeur insensée
Nous fit d'un tel projet embrasser la pensée,
Ou que l'ambition régnait en notre cœur,
Quand de notre pays nous voulions la grandeur !
Quand, pour lui conserver sa liberté ravie,
Nos efforts impuissans vont nous coûter la vie.
Nous lèguerons du moins à nos enfants en deuil,
Des noms qu'ils porteront avec un noble orgueil :
Honorant des martyrs qu'un despote condamne
Le glorieux trépas, un jour la Louisiane,
De Villeré, Carrère, et de leur compagnons,
Dans ses solennités, n'oublîra pas les noms !

Avec enthousiasme, après un moment de silence.

C'eût été beau pourtant : cinquante ans d'existence.
Et prendre tout à coup son rang comme puissance;
Orner de ses couleurs d'innombrables vaisseaux
Dont la course rapide eût fatigué les eaux.
Ni reine, ni sujette, être la cité libre ;
Entre les continens maintenir l'équilibre ;

Appéler dans son sein le commerce et les arts,
Seuls gages de grandeur dans l'univers épars ;
Dominer par la paix sur la terre et les ondes ;
Devenir le joyau que convoitent les deux mondes ;
Voir sous le vol du tems les empires finir,
Seule, en être épargnée et braver l'avenir !
Nous la voulions ainsi ! maintenant opprimée,
Notre mort laissera sa haine désarmée ;
Liberté, paix, espoir d'un illustre renom,
Tout s'anéantira, tout jusqu'à son nom.
D'avides oppresseurs, pour doter leur patrie,
Raviront les trésors de sa rive chérie,
Et réveillant les maux au Mexique soufferts,
Changeront ces beaux lieux en de vastes déserts ;
Sans qu'une voix amie, à sa tombe muette
Devant les nations serve un jour d'interprète !
Eh ! que faudrait-il donc pour que brille à ses
[yeux
Dans cette sombre nuit, le doux éclat des cieux ;
Pour attacher son nom à l'empire, à la gloire,
La rendre heureuse et libre ! un mot ! un seul !
[victoire !
Oh ! je veux bien mourir dans ce choc entraîné,
Mais quand j'aurai sauvé la terre où je suis né !
Allons, ma Louisiane ! allons, prenons nos armes !
Au sein de l'étranger reportons les alarmes !
Tes fils pour défenseurs ! pour juge, l'univers !
La liberté pour prix !

Avec un cri de douleur et tombant sur un banc.

Ah ! j'oubliais mes fers ! ! !

MUNAGORI. (Au matelot en faction à l'escalier de tribord.)

N'entends-tu rien ?

LE MATELOT. (Ecoutant.)

Non, rien.... j'ai beau prêter l'oreille.

MUNAGORI.

Retiens ça, mon garçon : un matelot qui veille,
Doit dire tout d'abord, léger que soit le son,
C'est la voix de la foudre ou celle du canon.
Répondre honnêtement d'où vient le coup de rame
Qui la nuit, quand tout dort, tourmente ainsi la
[lame,
Si l'homme est contrôlé sur les flottes du roi,
Ce que la femme veut.

LE MATELOT.

Mais je n'entends rien, moi.

MUNAGORI.

Pas même les sanglots que pousse cette femme?

LE MATELOT.

Maître Munagori, aucun bruit, sur mon âme.

MUNAGORI.

Oh ! le failli marin, qui les yeux ouverts dort,
Ignorant qu'un bateau nous aborde à tribord !

VOIX D'HOMME. (A la cantonade.)

Oh ! de la frégate ! oh !

LE MATELOT.

Si l'on ne pousse au large,
Je pointe un pierrier et je coule la barge.
Au large encore un coup.

MUNAGORI.

Silence, c'est à moi,
Quand on hêle le bord, de répondre, je croi.

A Mme Villeré.

Que voulez-vous, madame ?

Mme VILLERÉ. (A la cantonade.)

Oh ! je vous en conjure,
Rendez-moi mon époux.

MUNAGORI. (A part.)

La pauvre créature !

Mme VILLERÉ.

Ou par pitié, monsieur, faites qu'un seul instant
Je le voie et lui parle, oh ! ma vie en dépend !

MUNAGORI.

Il faut le demander au commandant, madame,
Mais, attendez, j'y cours.

Il entre chez le commandant.

Mme VILLERÉ. (Appelant.)

Villeré.

VILLERÉ. (Sortant de sa rêverie.)

C'est ma femme !
eule ainsi dans la nuit !

Mme VILLERÉ. (Appelant de nouveau).
Villeré !

VILLERÉ. (S'élançant.)
Me voilà.

UN SOLDAT. (Se plaçant devant lui.)
Arrière, prisonnier, on ne passe pas là.

VILLERÉ.

Et qui donc oserait, lorsque sa voix m'appelle,
S'opposer à mes pas, me retenir loin d'elle ?
Est-ce toi, vil esclave, aurais-tu ce dessein ?

LE SOLDAT. (Croisant la baïonnette.)
Fais un pas, et tu meurs !

VILLERÉ. (S'élançant vers lui.)
Frappe donc !

Le soldat lui passe sa baïonnette au travers du corps ; Villeré chancèle et tombe.

LE COMMANDANT. (Entrant ; au soldat en lui voyant porter le coup.)
Assassin !

VILLERÉ. (Cherchant à se soulever.)
Un bras pour m'appuyer....

Le commandant le prend dans les siens.

Et....pour dernière grâce....
Laissez-moi.... regarder.... mon meurtrier....
[en face.

Au soldat.

Soldat... tu viens de faire... une lâche action...,
Car.... j'étais sans défense.... emporte ton
[pardon....

Avec exaltation.

Je te devais mon sang.... toi.... que j'ai tant
[chérie....
Louisiane adorée.... ô ma noble patrie....
Dis, si j'ai su garder.... l'honneur.... et mon
[serment....

Donnant à un matelot le mouchoir dont il s'est servi pour étancher son sang, et lui désignant le côté où est sa femme.

Pour ma femme....elle est là....c'est....mon..
[dernier présent!

Au moment où il expire, le matelot jette le mouchoir pardessus bord.

Mme VILLERÉ.

Ah!

LE COMMANDANT. (Avec douleur.)

Mort assassiné! sur ce pont, à ma vue!
Mes cheveux blancs souillés, mon âme méconnue!
Mon vieil honneur, jugé par mille bruits divers!
Qui donc m'absoudra?....Dieu!

A Munagori, lui désignant l'homme qui a frappé Villeré.

Mettez cet homme aux fers!

Fin du Quatrième Acte.

ACTE CINQUIÈME.

LA JOURNÉE DU 28 SEPTEMBRE. 1769.

Le théâtre représente l'intérieur d'une prison.

SCÈNE PREMIÈRE.

LAFRÉNIÈRE. (Mise très-élégante.—Fixant avec douleur une lettre qu'il tient à la main.)

Quels sont nos torts, Seigneur, que ton courroux [funeste
De ce peuple opprimé poursuive ainsi le reste ?
Avec Villeré mort, tout s'est évanoui !
Et, déplorable objet de ce crime inoui,
Son sort nous dit assez qu'il n'est plus d'espérance;
Et qu'il nous faut mourir !. . . . . et mourir sans [vengeance !
Adieu donc à la vie, à cet amour sacré,
Dans le fond de nos cœurs si long-tems épuré !
O mon pays ! adieu ! nous tombons sans nous [plaindre.
Si, par notre trépas, tes maux doivent s'éteindre ;
Nos voix vont se mêler à celle du martyr,
Pour prier !. . . . sois béni par ceux qui vont [mourir !

SCÈNE DEUXIÈME.

LAFRÉNIÈRE, MARQUIS, DE NOYANT, JEAN MILHET et CARRÈRE.

MARQUIS. (A Lafrénière.)

Quelle mise, bon Dieu ! Dis-nous donc quelle fête
Pour les pauvres reclus en ce moment s'apprête ?
Car tu n'iras pas seul : l'un à l'autre liés,
Tout nous devient commun !

LAFRÉNIÈRE. (D'une voix grave.)

Vous êtes conviés.

MARQUIS.

Je suis, mon cher ami, peu fait aux paraboles ;
Veux-tu que je comprenne ? explique tes paroles.

LAFRÉNIÈRE.

Et si je te disais : les bourreaux vont venir !....

MARQUIS.

Eh bien ! je répondrais : j'ai hâte d'en finir ;
Que viennent les bourreaux, ou tout autre,
[n'importe,
Pourvu qu'à deux battans on ouvre cette porte.

LAFRÉNIÈRE.

On l'ouvrira.

MARQUIS.

Bientôt ?

LAFRÉNIÈRE.

Aujourd'hui.

MARQUIS.

Je comprends ;
Et j'approuve de plus tous les soins que tu prends;
Nous ferons comme toi. Ma dernière revue,
Ils m'y verront par Dieu ! dans ma grande tenue !
Ah ! c'est pour aujourd'hui ! sur ma foi, c'est
[heureux !
Cette sombre lueur me fatiguait les yeux :
Devant l'éclat du jour abaissant la paupière,
Ils prendraient pour la peur l'effet de la lumière.
Selon moi, c'est un jour de gagné sur l'ennui ;
J'y comptais pour demain.

LAFRÉNIÈRE.

Nous mourrons aujourd'hui.
Cette lettre m'apprend, de plus, une nouvelle
Qui doit nous affermir devant eux.

MARQUIS.

Quelle est-elle ?

LAFRÉNIÈRE.

Un héroïque ami comme nous condamné.
Villeré, cette nuit, est mort assassiné !

TOUS.

Assassiné !

LAFRÉNIÈRE. (A Marquis, lui donnant la lettre.)
Tiens, lis.

MARQUIS. (Lisant.)

Tout espoir est perdu : je suis prisonnier. Villeré a été tué cette nuit à bord de la frégate. Aujourd'hui, à trois heures, le ciel s'ouvrira pour les autres martyrs.

GALVEZ.

Parlant.

Que nous serions à plaindre,
Si dans quelques instants, nous n'allions le
[rejoindre !
Lafrénière, messieurs, nous a fait un appel,
Parons-nous comme lui pour l'instant solennel !

LAFRÉNIÈRE. (Les arrêtant.)

Un mot encor, messieurs ; c'est le dernier
[hommage
Que nous rendrons sur terre à l'homme de courage ;
Notre ami, notre chef, repose en son cercueil !

Leur partageant un crêpe.

Le tems que nous vivrons, nous porterons son
[deuil !

SCÈNE TROISIÈME ET DERNIÈRE.

L'ALGUAZIL ROYAL, UN OFFICIER,
Soldats, Gens de l'Alguazil, puis
LES CONDAMNÉS.

L'OFFICIER.

Tout est exécuté : deux bataillons d'escorte,
Et deux échelonnés, à partir de la porte
Jusque sur le terrain.

L'ALGUAZIL.

Vous ne dites pas
Si l'on a fait charger les armes des soldats ?

L'OFFICIER.

On l'a fait, et chaque homme a de plus vingt
[cartouches.

L'ALGUAZIL.

Des imprécations s'échappaient de leurs bouches :
Nous devons être prêts, dans la translation,
A repousser par force une sédition.
L'heure approche, je crois.

A un de ses gens.

Allez dire à ces hommes
Qu'ils aient à revenir dans la salle où nous
[sommes.

L'homme s'éloigne, et rentre un moment après avec les condamnés, tous vêtus avec recherche, un large crêpe au bras.

Le gouverneur, messieurs, a choisi ce moment
Pour vous donner à tous acte du jugement.

(*Lafrénière lui fait signe d'un geste dédaigneux qu'il peut lire.*)

Au nom du roi :

Lafrénière, Marquis, De Noyant, Jean Milhet et Carrère, accusés et convaincus de haute trahison au premier chef, le tribunal institué par S. Exc. le gouverneur, vous condamne à la peine de mort, et ordonne que ce jugement recevra sa pleine et entière exécution immédiatement après que lecture vous en aura été faite.

LAFRÉNIÈRE. (D'une voix forte.)

Nous sommes prêts, monsieur ! D'aujourd'hui cette enceinte
Pour la postérité devient illustre et sainte ;
Et, martyrs du devoir, son burin redouté
Grave nos noms au seuil de l'immortalité !

Tableau.

FIN.